



COMMUNE
DE
1407 Bioley-Magnoux

SOIREE DU 1^{er} août 2025



**Rendez-vous au Refuge de Bioley-Magnoux dès 18h30.
(voir le tout ménage du 16.06.2025 que vous avez reçu)**

Pour les citoyens qui ont du bois non vernis, ils pourront le déposer quelques jours avants soit à partir du 28 juillet 2025. Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre Municipale

Madame Laure Sciboz 079 580 16 06.

Les feux d'artifices sont interdits dans le village afin d'éviter tout risque d'incendie. Ils seront autorisés uniquement au Refuge pendant la durée du feu (soit entre 21h30 et 23h00 environ).

Bioley-Magnoux, le 7 juillet 2025

La Municipalité